

RETRAITE ET ENTREPRISE

2 jours

INCIDENCES DES DIFFÉRENTES RÉFORMES SUR LES DROITS DES SALARIÉS (RÉGIME DE BASE, AGIRC-ARRCO)

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les toutes dernières nouveautés liées à la réforme des retraites 2023

OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR ET DROITS DU SALARIÉ EN MATIÈRE DE RETRAITE

- › Affiliations : au régime général et à l'AGIRC-ARRCO
- › Assiette de cotisations : base de calcul des droits à la retraite
- › Taux contractuel, taux d'appel : impacts de la fusion des régimes AGIRC-ARRCO

MODALITÉS PRATIQUES DE CALCUL DES RETRAITES

- › Régime général de sécurité sociale
 - âge minimum de liquidation et nombre de trimestres nécessaires : loi n°2023-270 du 14 avril 2023
 - validation de périodes : acquisition de trimestres, âge requis pour bénéficier d'une retraite à taux plein, validations, rachats de trimestres
 - impacts sur la décote et la surcote
 - cas particuliers de départs anticipés : carrières longues, salariés handicapés, retraite pour inaptitude au travail, incapacité permanente
- › Retraites complémentaires : AGIRC-ARRCO
 - l'ANI du 17 novembre 2017 instituant le régime AGIRC-ARRCO : fusion des régimes AGIRC-ARRCO
 - validation (activité, maladie, maternité, invalidité, chômage) et majoration de points de retraite
- › Conditions de liquidation, coefficients de minoration
- › Le droit à l'information
 - le relevé de carrière et le relevé actualisé de points
 - l'estimation avec l'outil " estimer le montant de ma retraite "

Analyser des relevés de situation

MODALITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

- › Cumul emploi-retraite, retraite progressive : les nouvelles règles à partir de 2023
- › Cessation d'activité : comment aménager les fins de carrières ?
- › Départ et mise à la retraite : les différentes conditions d'attribution
- › Prélèvements sociaux sur les retraites

ÉVALUATION DES DROITS

- › Niveaux de remplacement
 - › Conséquence d'une poursuite d'activité après l'âge légal
- Cas pratique : calculer une retraite d'un salarié du secteur privé

RETRAITE PAR CAPITALISATION : COMMENT AMÉLIORER SES DROITS ?

- › Régime à cotisations définies, régime à prestations définies (art.83, PERO, art.39)
- › Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO, PERCOL)

Quiz de synthèse

OBJECTIFS

- Mesurer le niveau de prestations retraite servies par les régimes par répartition dans le secteur privé.
- Interpréter la réforme des retraites de 2023 pour l'appliquer au niveau de l'entreprise.
- Intégrer les différents âges de départ à la retraite (âge légal, carrières longues).
- Différencier les différents régimes de retraite supplémentaire par capitalisation.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une approche opérationnelle des différents systèmes et calculs de retraite des salariés
- Des cas pratiques à intervalles réguliers pour valider ses acquis
- Des explications sur les différents sites officiels concernant les régimes de retraite

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services RH/personnel/paie, responsables et gestionnaires retraite/prévoyance ou affaires sociales, collaborateurs chargés de la mise en place ou de l'évolution d'un dispositif d'épargne retraite

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
 Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
 Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
 Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
 Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 725 € HT - Réf : RET-RENT
 1 917 € HT avec accès e-ressources pendant un an à : Les retraites
 (remise de 42 %, soit 191.98 € HT au lieu de 331 € HT)

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
 les 8 et 9 avril 2024
 les 30 et 31 mai 2024
 les 4 et 5 juillet 2024
 les 24 et 25 octobre 2024

Paris Montparnasse :
 les 8 et 9 avril 2024
 les 4 et 5 juillet 2024
 les 25 et 26 novembre 2024

Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal | | | | | Ville.....
Téléphone..... Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :

Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal | | | | | Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :	Le :
Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :	
La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/	